

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATL
ARRONDISSEMENT DE PAU**

MAIRIE D'ORTHEZ

EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal

SÉANCE DU 29 JUIN 2021

PRÉSENTS : M. HANON, Maire-Président, MM. GROUSSET, DESPLAT, BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, Adjoint, Mme PICHAREAU, MM. ARENAS, ETCHEBERTS, DUPOUY, CARRERE, Mme BEUSTE, MM. WILS, VIVES, Mmes BOUBARNE, LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, MUSSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

ABSENTS/EXCUSES : Mmes BAYLE-LASSERRE (pouvoir à M. DESPLAT), LEMBEZAT (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ), M. LABORDE (pouvoir à M. SENSEBE), Mmes GUICHEMERRE (pouvoir à M. WILS), FOURQUET (pouvoir à Mme PICHAREAU), LABORDE (pouvoir à Mme DE MORO)

SECRETARE DE SEANCE : Jeanne LAMAZERE

21 - 69 - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MANDAT POUR LA VENTE D'ÉVÉNEMENTS DANS LE RÉSEAU TICKETNET

Rapport présenté par Marie DE MORO, maire-adjoint :

Monsieur le Maire précise que le service culturel organise régulièrement des spectacles dans le cadre de la programmation culturelle de la commune.

Afin de développer cette politique de programmation culturelle, Monsieur le Maire propose de diversifier les points de vente des billets d'entrées aux différents spectacles.

A cet effet, l'entreprise TICKETNET propose de prendre en charge une partie de la billetterie des spectacles programmés dans le cadre de la programmation culturelle septembre 2021 - mai 2022 en appui sur son réseau de partenaires et sur internet. Pour cela, il édite ses propres billets et perçoit une commission sur les billets vendus dont le montant est précisé dans le projet de convention ci-annexé. La somme correspondante aux billets vendus par TICKETNET est reversée à la commune par chèque après la date du spectacle concerné. De son côté la mairie d'Orthez continue à gérer sa propre billetterie.

Ce partenariat présente plusieurs avantages :

- diversification des lieux de vente de la billetterie,
- publicité sur internet et les différents partenaires de TICKETNET,
- aucun coût pour la commune, la commission étant ajoutée au prix de vente du spectacle.

Afin de mettre en place ce partenariat, il est proposé de signer une convention avec TICKETNET. Celle-ci prévoit que chaque spectacle fasse l'objet d'un ordre d'édition de billetterie précisant la nature du spectacle, la date et l'horaire, les tarifs ainsi que le nombre de places mis en vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec TICKETNET.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 29 juin 2021
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

Le Maire d'ORTHEZ
Emmanuel HANON



Affiché en Mairie le